



Mercredi 2 Décembre 2020

Émilie CHALAS  
Députée de l'Isère  
Conseillère Métropolitaine  
Conseillère Municipale de la Ville de Grenoble

## Communiqué de presse

***J'assume mon engagement, j'assume le débat et j'assume mon vote de l'article 24, comme tous mes votes.***

Depuis plusieurs semaines, la Proposition de loi (PPL) Sécurité Globale et son article 24 suscitent dans notre pays de vives réactions, de vives tensions.

Il est une réalité dans notre pays : des policiers reçoivent des menaces de mort sur internet, sur les réseaux sociaux, parce qu'ils sont policiers. Leurs familles sont menacées quand ils sont vus en leur présence devant leur domicile, dans la rue.

Face à cette situation intolérable, il est du devoir des représentants de la Nation, élus démocratiquement, de se saisir de ces sujets et de défendre ceux qui nous défendent. Nous y travaillons donc au sein de notre majorité à l'Assemblée Nationale.

Cette proposition de loi n'est pas « hors des clous » : elle répond à une procédure conforme aux lois de notre République et elle répond à un enjeu de société et de vivre ensemble.

Je rappelle que ce texte de loi est d'initiative parlementaire et qu'il a pour point de départ un rapport de 2018 porté par mes collègues députés Alice Thourot et Jean-Michel Fauvergue. Ce rapport est le fruit de nombreuses heures d'auditions, de rencontres, afin de proposer « un continuum de sécurité vers une sécurité globale ».

Il a donné lieu à un texte qui a été débattu en commission des lois, puis en séance publique, puis voté à une grande majorité par l'Assemblée nationale le 20 novembre dernier.

Je tiens également à rappeler que ce texte a pour objectif de protéger nos forces de l'ordre certes et heureusement, mais aussi de renforcer nos polices municipales, y compris à Grenoble, et de proposer un encadrement des sociétés de sécurité privées.

Ce n'est pas parce qu'Eric Piolle se désintéresse des questions de sécurité auxquelles il ne connaît rien, et méprise la police dont la municipale que ce texte doit être retiré... Il n'en va pas ainsi de la vie politique. Où alors qu'il devienne Député ou Président de la République !

Pour ce qui est de l'article 24, il y a la lettre du texte, que le juge interprétera strictement, et il y a l'information détournée qui vient à faire croire que cet article permet d'interdire à tout un chacun de filmer, de diffuser des images, voire autorise à flouter les policiers ou à demander un « agrément » aux journalistes pour qu'ils exercent leur métier.

Tout ceci est faux. La réalité est que l'article 24 ne concerne pas ces sujets.

L'article 24 crée un délit dont l'objectif est de poursuivre en justice ceux qui jettent en pâture les forces de l'ordre sur les réseaux sociaux, sur internet, dans le but de leur nuire personnellement.

Peut-on faire le grief à notre Majorité d'être liberticide ? Non. La défense des libertés est, au contraire, ce qui nourrit notre engagement républicain. C'est bien sur cette ligne que les français nous ont accordé leur confiance en 2017.

Nous écoutons les opposants à ce texte, nous écoutons les revendications des manifestants dans les rues. Chacun doit pouvoir s'exprimer dans le respect de l'autre, sans se sentir menacer. Nous croyons à la démocratie, *le pouvoir du peuple*, et non à l'ochlocratie, *le pouvoir des foules*.

Ne manipulons pas l'opinion sur ces sujets dans une période, ô combien difficile, où se mêle crise sanitaire, crise économique et crise sociale. Tachons de nous grandir collectivement.

Néanmoins, force est de constater que ce texte, au-delà de son travestissement, est mal compris. Dont acte. Reprenons une rédaction mieux attachée à notre objectif : interdire le ciblage des forces de l'ordre afin de leur nuire personnellement. Nous ne visons pas ceux qui filment, encore moins les journalistes et le droit d'informer, ni les enquêtes sur des comportements déviants. A ce titre, le rattachement à la loi de 1881 sur la liberté de la presse était certainement malheureux et maladroit. C'est tout l'enjeu de la navette parlementaire : les allers retours entre l'Assemblée Nationale et le Sénat fait toujours évoluer les textes, celui-là comme les autres, sera revisité par le système bicamériste.

Je reste convaincue par l'objectif de protéger nos forces de l'ordre. Il serait d'ailleurs de bon ton, de ne pas mélanger les sujets. Car, oui, il existe par ailleurs des actes insupportables et inadmissibles de la part de certains individus : l'agression de Michel Zecler est l'un d'entre eux. Il faut les condamner avec force et sanctionner.

Que les agents des forces de l'ordre doivent être mieux formés, mieux encadrés, c'est juste, nous y travaillons par ailleurs. Mais cela, ce n'est pas le sujet de cette proposition de loi. Ne mélangeons pas tout.